



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

12 mars 2021

Coronavirus (COVID-19)

Elargissement de la stratégie de tests

Le Gouvernement a pris acte de la décision de la Confédération d'adapter la stratégie de dépistage afin d'accompagner les assouplissements prévus. Ce renforcement des tests permettra de détecter rapidement les personnes infectées et de diminuer le nombre de cas en cassant de manière ciblée les chaînes de contamination. Le concept de dépistage établi par le canton du Valais sera adapté en fonction de la nouvelle stratégie fédérale. Toutefois, l'Etat du Valais a d'ores et déjà décidé de lancer dès le 17 mars des projets pilotes de tests de masse, notamment à Täsch et à Zermatt. Le Conseil d'Etat a également pris connaissance des propositions du Conseil fédéral en vue d'une nouvelle étape d'assouplissements à partir du 22 mars, si la situation sanitaire le permet. Il prendra position sur ces éléments dans le cadre de la procédure de consultation.

Pour le Conseil fédéral l'évolution de l'épidémie est incertaine. La Suisse connaît une nouvelle augmentation du nombre de cas ces derniers jours et une troisième vague semble se dessiner. Le Conseil fédéral estime donc que rien ne permet de prédire actuellement si la situation épidémiologique permettra une deuxième phase d'assouplissement le 22 mars. Il lance toutefois une consultation à ce propos.

Si la situation épidémiologique le permet, il sera de nouveau possible, dès le 22 mars et moyennant certaines restrictions, d'organiser des manifestations accueillant du public, de se retrouver jusqu'à dix personnes à l'intérieur et de participer à des activités sportives et culturelles en groupe. Quant aux restaurants, il est prévu qu'ils puissent rouvrir leurs terrasses. L'enseignement présentiel dans les hautes écoles et pour les formations continues devrait être à nouveau autorisé moyennant certaines restrictions. La date exacte et les modalités de ce deuxième assouplissement ne sont pas encore définies. Le Conseil fédéral prendra sa décision lors de sa séance du 19 mars. L'Etat du Valais prendra position, dans le cadre la procédure de consultation.

Le Conseil fédéral a décidé de renforcer de manière importante la stratégie de dépistage afin d'accompagner les assouplissements prévus et de permettre un retour aussi rapide que possible à une plus grande normalité tant sur le plan social qu'économique. Ainsi, dès le 15 mars, la Confédération prendra en charge tous les tests rapides, y compris ceux des personnes non symptomatiques. Dès que la Suisse disposera d'autotests fiables, tout le monde devra pouvoir en recevoir gratuitement cinq par mois. Quant aux entreprises et aux écoles, elles doivent pouvoir réaliser des dépistages collectifs sans frais.

Le concept de dépistage établi par le canton du Valais a été transmis à l'Office fédéral de la santé publique qui l'a accueilli favorablement. Il prévoit notamment, avant et après les flambées, le dépistage ciblé et répétitif des personnes asymptomatiques dans des situations présentant un risque accru de contagion. Cela



concerne notamment les écoles, les établissements de formation, les entreprises, les destinations touristiques ainsi que les communes ou les régions. Ce plan cantonal de dépistage devra encore être adapté en fonction de la nouvelle stratégie décidée par la Confédération.

Toutefois, l'Etat du Valais a d'ores et déjà décidé de lancer dès le 17 mars un projet-pilote dans les communes de Täsch et de Zermatt où toute la population est invitée à se faire tester. Les élèves des écoles de ces deux communes seront quant à eux dépistés une fois par semaine durant quatre semaines. Les employés des remontées mécaniques de Zermatt seront également testés sur le même modèle. Ce projet pilote intègrera également le dépistage des employés d'entreprises agricoles qui emploient du personnel saisonnier ainsi que la Police cantonale. Les préparatifs nécessaires au lancement de ces tests de masse sont en voie de finalisation et ces projets devraient commencer d'ici à la fin du mois de mars. Les modalités d'inscriptions pour la population de Zermatt et de Täsch sont disponibles sur le [site Internet COVID-19 de l'Etat du Valais](https://www.vs.ch/testcovid) ou directement via le lien suivant : <https://www.vs.ch/testcovid>

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00